

GRANDLYON
communauté urbaine

**Il neige sur
le Grand Lyon**

La neige, un phénomène naturel

Quoi de plus naturel qu'une chute de neige en hiver ? Mais la neige perturbe la vie d'une agglomération, où les contraintes sont bien différentes de celles rencontrées dans les stations de sports d'hiver : en montagne les routes d'accès aux stations sont parfois coupées pour laisser travailler les chasse-neige, des équipements spéciaux sont exigés... mais ces mesures ne peuvent être appliquées dans une agglomération où la neige ne tombe que 5 à 6 jours par an. Nous devons nous préparer ensemble à l'hiver.



Le quotidien du déneigement

Du 5 novembre 2004 au 18 mars 2005, une permanence est assurée 24 h / 24, 7 jours sur 7, pour une intervention rapide. En lien permanent avec les services de la météorologie, la direction de la propreté du Grand Lyon est en mesure d'assurer le déneigement des 2500 km de voies dont elle a la responsabilité. Suivant les prévisions météorologiques des équipes interviennent de façon préventive et dès les premiers flocons, le Grand Lyon met en oeuvre un plan d'action précis.

Attention : le déneigement des trottoirs est sous la responsabilité des riverains (copropriétaires, habitants, commerçants...)





Les 2 500 km de voies sont classées selon 3 catégories.

- **Les voies de niveau 1** : axes structurants de l'agglomération : stratégiques pour les transports en commun, voies d'accès aux hôpitaux, casernes de pompiers, voies à fort trafic, ponts... Ces voies représentent 500 km et sont traitées en priorité.

- **Les voies de niveau 2** : voies de liaison entre les communes ou quartiers principaux des villes. Ces voies représentent 1 000 km.

- **Les voies de niveau 3** : ces voies permettent la desserte interne des communes et des quartiers. Elles représentent 1 000 km. Les voies de niveau 2 et 3 sont traitées dans un délai de 48 h maximum.

Les routes départementales, les routes nationales et les autoroutes (300 km) sont déneigées par les services de la DDE. Les voies rurales (200 km) sont traitées par les communes. Les voies privées, les lotissements et les trottoirs sont à la charge des riverains. Ne soyez pas surpris du décalage que vous pouvez observer entre le déneigement des différentes voies.

Soyez patient : toutes les voies communautaires sont déneigées selon cette méthode.

Plan d'action

Le saviez-vous ?

- Dès les premiers flocons, un standard neige est à votre service au **04 78 95 88 44**. Il vous informe sur l'avancement des travaux de dégagement des voies
- La Préfecture assure la coordination départementale entre tous les services intervenant dans le déneigement.
- Le salage préventif sur un sol sec et froid est inefficace et inutile car le sel est dispersé et rejeté dans les caniveaux par le passage des véhicules.
- Les zones enneigées sont traitées avec un mélange de saumure et de sel. Cette technique est très efficace, et moins polluante que le salage simple.
- **Les coffres à sel sur la voie publique sont réservés au personnel de la Communauté urbaine de Lyon. Vous ne devez pas les utiliser.**

Les moyens et techniques mis en œuvre

- Près de 250 agents du Grand Lyon et 130 agents d'entreprises sous-traitantes assurent une permanence 24h/24 sur les 55 communes.
- La direction de la propreté dispose d'un stock de 23 000 tonnes de sel et de 120 000 litres de saumure déverglaçante.
- 140 saleuses équipées de lame de déneigement sont disponibles.
- Près de 900 coffres à sel sont installés et réservés à l'usage exclusif des agents du Grand Lyon.

Quelques conseils



- Privilégiez l'utilisation des transports en commun et n'utilisez votre véhicule qu'en cas d'absolue nécessité.
- La neige affecte la vie normale d'une agglomération. Soyez patient et prévoyez des temps de déplacement plus longs.
- Si vous êtes bloqué dans un embouteillage, restez calme et courtois.
- Equipez-vous de sel et d'une pelle avant les intempéries pour déneiger vos trottoirs, les accès et les voies privées (lotissement).
- Prévoyez les équipements nécessaires (pneus neige, chaînes) pour votre voiture notamment si vous résidez sur les hauteurs de l'agglomération.
- Faites attention aux chutes de neige et de glace des toitures et des chéneaux. Si possible, écarter les passants des zones dangereuses par tout moyen approprié
- Vos arbres doivent être élagués au droit de votre propriété pour éviter les chutes de neige ou de branches sur la voie publique.
- Les accidents dus à une simple glissade sont nombreux. Portez des chaussures adaptées.
- Les sapeurs-pompiers sont à votre service pour le secours aux biens et aux personnes et uniquement pour cela. Ne les appelez pas pour déneiger.

Où se procurer du sel ?

Vous pouvez vous procurer du sel de déneigement dans toutes les grandes surfaces et magasins spécialisés.

- **Coût d'une journée de déneigement sur le Grand Lyon :**
380 000 Euros
- **Coût d'une tonne de sel répandue :**
120 Euros
- **Coût d'un kilomètre de voie traité :**
150 Euros

Quelques chiffres

GRANDLYON

Communauté urbaine de Lyon

Direction de la propreté - 20 rue du Lac - 69003 Lyon

Tél. 04 78 95 88 00 - www.grandlyon.com